



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/516

Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel – Année 2021.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/516 - ADHESIONS ET COTISATIONS A DES ASSOCIATIONS ET DIVERS ORGANISMES ŒUVRANT DANS LE SECTEUR CULTUREL – ANNEE 2021. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon a souhaité adhérer à diverses associations ou organismes, en particulier celles et ceux œuvrant dans le secteur culturel, en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la municipalité.

En décembre 2020, par décision du Maire, 90 adhésions de la délégation des affaires culturelles ont été renouvelées pour l'année 2021 pour un montant estimatif de 77 482 € et deux adhésions n'ont pas été renouvelées pour un montant de 86 €

Quatre nouvelles adhésions à des associations sont proposées pour 2021 et concernent les structures suivantes :

BUDGET PRINCIPAL EN € TTC	
Bibliothèque Municipale :	
Scènes publiques	150 €
IKAJA the International Kamishibai Association in Japan	80 €
BUDGETS ANNEXES EN € HT	
Théâtre des Célestins :	
ADMICAL	2 000 €
Association des théâtres à l'italienne	150 €
TOTAL nouvelles adhésions	2 380 €

- **L'association Scènes Publiques** porte le festival interférences autour d'une programmation de cinéma documentaire de création et l'organisation de débats publics. Ainsi se rencontrent les paroles de citoyens, de cinéastes et de chercheurs, qui pensent et reformulent ensemble les enjeux de société et des sciences. Il propose une programmation de films autour de 5 parcours thématiques et une compétition internationale. Depuis plusieurs années, des bibliothèques du réseau participent aux rencontres.
- **L'IKAJA (The International Kamishibai Association of Japan)** en France s'ouvre aux établissements culturels français doté d'une collection de *kamishibai* japonais qu'ils utilisent auprès d'un public varié. Populaire au Japon dès les années 1930, ce petit théâtre d'images représente, pour les professionnels de la lecture publique et de l'enfance, une formidable opportunité d'investir la promotion de la lecture ou l'apprentissage d'une langue. Suite à la constitution d'un fonds de référence amené à se développer dans les prochaines années (la kamishithèque), En 2019, la BML a organisé une rencontre avec l'association japonaise IKAJA (International Kamishibai Association of Japan), permettant de

mieux appréhender l'histoire de son évolution, et souhaite développer les liens avec cette institution. L'association IKAJA a été fondée en 2001 à Tokyo. C'est un espace de rencontres et d'échanges entre des personnes de pays et de cultures différentes qui aiment et qui sont curieuses de connaître et de pratiquer le kamishibai. Elle comptabilise plus de 950 membres répartis dans 50 pays. Elle est la plus grande communauté du kamishibai du monde.

- **L'Admical** permet à ses adhérents (environ 200 structures porteurs de projets et mécènes) des formations, un conseil juridique ainsi qu'un e-répertoire consultable en ligne avec toutes les fondations et les entreprises mécènes. Il est à noter que l'adhésion à l'ADMICAL permettra à l'ensemble des directions de la Ville de Lyon de bénéficier des services de cette association.
- **L'association des Théâtres à l'Italienne – ONDA** a pour motivation première la mise en réseau des directeurs de salles à l'italienne, dans un contexte où les théâtres historiques, parfois soumis à une certaine vétusté des équipements, ont semblé menacés. L'Association a soutenu et accompagné de nombreux projets de rénovation, dans des lieux labellisés, municipaux ou indépendants. De plus, l'Association constitue un centre de ressources fiable et actualisé sur les théâtres historiques et met en valeur la modernité des théâtres historiques et leur inscription dans le patrimoine et la création. Le théâtre des Célestins est un théâtre à l'italienne avec un patrimoine proposant un parcours culturel et touristique lié à un projet européen dans lequel les Célestins sont inscrits. Il est important pour le théâtre d'adhérer à cette association pour valoriser son patrimoine culturel.

Le montant des adhésions nouvelles proposées à votre agrément étant de 2 380 € le montant prévisionnel total des adhésions de la délégation culture pour l'année 2021 serait de 79 862 €

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès des associations susnommées dans la présente délibération.
- 2- Les dépenses correspondantes au règlement des cotisations annuelles seront prélevées sur les crédits inscrits sur l'exercice 2021, budgets 01 et 03, sur les lignes de crédits correspondant à chacun des établissements culturels concernés, nature comptable 6281.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

Grégory DOUCET